

les dépenses minimums qu'exigerait l'exportation de gaz naturel vers les États-Unis atteindraient 100 millions, de sorte que la société en cause n'a pas plus de rapport avec l'exportation de gaz naturel provenant de la région septentrionale de la Colombie-Britannique et de l'Alberta qu'avec l'exportation de gaz provenant de la lune. Je propose le renvoi du projet de loi au comité permanent des bills d'intérêt privé.

L'honorable M. Haig: Je puis également prendre la parole à l'égard de cette motion. Mon collègue soutient que le capital de la société n'est que d'un demi-million. Mais rien au monde n'empêche la société de présenter ici une demande l'an prochain en vue de faire autoriser un capital de 500 millions.

L'honorable M. Farris: Eh bien! nous pourrions étudier alors la demande.

L'honorable M. Haig: Vous seriez le premier à affirmer que le Sénat, s'étant prononcé l'an dernier sur le principe dont s'inspire la

mesure, devrait maintenant accorder la requête que présente la société en vue d'accroître son capital. Le point qu'a soulevé mon collègue n'influera en rien sur ma décision.

L'honorable M. Farris: Je ne m'y attendais pas.

L'honorable M. Turgeon: Honorables sénateurs, je ne m'oppose pas au renvoi du projet de loi au comité, si la Chambre le désire. Je viens seulement de jeter un coup d'œil sur la mesure, et j'aimerais qu'on élucide le point suivant. A l'heure actuelle, sauf erreur, on ne songe pas à exporter du pétrole vers les États-Unis.

L'honorable M. Farris: Je crois avoir précisé ce point.

(La motion est adoptée, et le bill est déferé au comité permanent des bills d'intérêt privé.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à 3 heures de l'après-midi.